

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 avril 2014

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRENCKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjointes.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. WEISS Guy Michel, Mme DECKERT Patricia, Mme SPINELLA Annie, M. DECKERT Marc, M. UTTER Christophe, Mme SAOULIAK Stéphanie, Mme MELENDEZ Céline, M. DEMIR Omer, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, M. ZUCKSCHWERT Patrice, Mme GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. ROPP André qui a donné procuration à M. GALLOIS Jean-Paul.
M. SCHULTHEISS Patrick qui a donné procuration à Mme GROSJEAN Anne pour les points 1 à 5.
Mme KELHETTER PION Danièle qui a donné procuration à Mme BRENCKLE Martine.

-
- ♣ Madame Caroline PFISTER a été désignée comme secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.
 - ♣ Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité.
 - ♣ L'ordre du jour de la séance a été adopté à l'unanimité.
 - ♣ Rapport des délégations permanentes : néant.
-

Puis, le Conseil a pris les décisions suivantes :

N°43/14 : BUDJET PRIMITIF PRINCIPAL 2014

Madame GROSJEAN Anne, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2014, présenté par chapitre, élaboré préalablement avec la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 22 voix pour, 5 contre (Mmes DESSEREE, GUG, SARREMEJEAN, MM. ZUCKSCHWERT et GASS) et 2 abstentions (MM. BERNARD et STECK)

DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2014 de la Ville aux sommes suivantes :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>TOTAL</u>
<i>RECETTES</i>	5.247.760,87 €	2.168.801,82 €	7.416.562,69 €
<i>DEPENSES</i>	5.247.760,87 €	2.168.801,82 €	7.416.562,69 €

N° 44/14 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2014 – FORET COMMUNALE

Madame GROSJEAN Anne, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif annexe - forêt communale 2014, sur proposition de la commission communale des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes DESSEREE, GUG, SARREMEJEAN, MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT et GASS)

DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget communal annexe de la forêt 2014 aux sommes suivantes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<i>RECETTES</i>	209.923,36 €	0 €	209.923,36 €
<i>DEPENSES</i>	209.923,36 €	0 €	209.923,36 €

N° 45/14 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2014 – BRASSERIE

Madame GROSJEAN Anne, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif – annexe Brasserie 2014, sur proposition de la commission communale des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes DESSEREE, GUG, SARREMEJEAN, MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT et GASS)

DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2014 Brasserie, aux sommes suivantes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<i>RECETTES</i>	135.355,15 €	117.364,67 €	252.719,82 €
<i>DEPENSES</i>	135.355,15 €	117.364,67 €	252.719,82 €

N° 46/14 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2014 - DÔME

Madame GROSJEAN Anne, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif - annexe DÔME 2014, sur proposition de la commission communale des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes DESSEREE, GUG, SARREMEJEAN, MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT et GASS)

DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget communal annexe DÔME 2014 aux sommes suivantes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	175.231,81 €	0 €	175.231,81 €
DEPENSES	175.231,81 €	0 €	175.231,81 €

N° 47/14 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNALES 2014

Considérant la présentation des prévisions budgétaires 2014,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les taux communaux des taxes locales au même niveau que 2013,

Considérant l'avis favorable de la commission communale des finances,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

FIXE par conséquent pour l'exercice 2014 les taux suivants :

- △ taxe d'habitation : 18,40 %
- △ taxe foncière sur propriétés bâties : 15,47 %
- △ taxe foncière sur propriétés non bâties : 41,26 %
- △ contribution foncière des entreprises : 17,96 %

INSCRIT au budget principal 2014 la recette prévisionnelle correspondante s'élevant à la somme de 2.042.901,00 € (deux millions quarante-deux mille neuf cent un euros).

N° 48/14 : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX A L'ASSEMBLEE DE L'EPF DU BAS-RHIN

Considérant la délibération n°63/10 du 30/11/2010 portant adhésion de la commune à l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin,

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant au sein de l'assemblée spéciale de l'EPF du Bas-Rhin,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes SARREMEJEAN, GUG, DESSEREE, MM. BERNARD,
ZUCKSCHWERT et GASS)*

DESIGNE M. Gilles STRZELCZYK en qualité de délégué titulaire et M. Marc DECKERT en qualité de délégué suppléant au sein de l'assemblée spéciale de l'EPF du Bas-Rhin.

N° 49/14 : DESIGNATION DE DELEGUES LOCAUX DU CNAS

Considérant que la Ville de Mutzig cotise au Centre National d'Action Sociale au bénéfice des agents communaux,

Considérant que la commune est appelée à désigner deux délégués (un élu et un agent) la représentant au sein des instances du CNAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes SARREMEJEAN, GUG, DESSEREE, MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT et GASS)

DESIGNE en qualité de délégués locaux auprès du CNAS :

- Collège des élus : Mme Lisbeth CORTIULA
- Collège des agents : M. Patrick CHEZE

N° 50/14 : DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE MUTZIG

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Considérant que le Maire est président d'office du CCAS et que les administrateurs sont répartis de manière paritaire entre un collège d'élus du conseil municipal et un collège de représentants associatifs nommés par le Maire conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'il est proposé de fixer le nombre d'administrateurs à 5 de chaque collège, à l'instar de la précédente mandature,

Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant les modalités de désignation des administrateurs au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que deux listes sont présentées aux suffrages :

- Liste « Lisbeth CORTIULA » :
 - 1) Mme Lisbeth CORTIULA
 - 2) Mme Caroline PFISTER
 - 3) M. Marc DECKERT
 - 4) M. Omer DEMIR
 - 5) Mme Patricia DECKERT

- Liste « Martine DESSEREE » :
 - 1) Mme Martine DESSEREE
 - 2) Mme Eléonore GUG
 - 3) M. Patrice ZUCKSCHWERT
 - 4) Mme Annie SARREMEJEAN
 - 5) M. Sébastien GASS

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de fixer le nombre d'administrateurs à :

- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 5 membres nommés par le Maire conformément à l'article L. 123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles,

PROCEDE au vote à bulletin secret au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,

Nombre de votants: 28
Nombre de bulletins : 28
Nombre de bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 27
Liste « Lisbeth CORTIULA » : 21 voix
Liste « Martine DESSEREE » : 6 voix

Répartition des sièges :
Liste « Lisbeth CORTIULA » : 4 sièges
Liste « Martine DESSEREE » : 1 siège

SONT ELUS pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

- **Mme Lisbeth CORTIULA**
- **Mme Caroline PFISTER**
- **M. Marc DECKERT**
- **M. Omer DEMIR**
- **Mme Martine DESSEREE**

N° 51/14 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant l'article 22 du Code des Marchés Publics fixant les modalités de composition et de désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO est présidée par le Maire et comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

Considérant que la désignation est réalisée au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et que les listes peuvent comporter moins de noms que le nombre de places à pourvoir,

Considérant que deux listes sont présentées aux suffrages :

- Liste « Anne GROSJEAN » :

Membres titulaires :

- 1) Mme Anne GROSJEAN
- 2) M. René REBITZER
- 3) M. Guy Michel WEISS
- 4) M. Gilles STRZELCZYK
- 5) M. Jean-Paul GALLOIS

Membres suppléants :

- 1) Mme Annie SPINELLA
- 2) M. André ROPP
- 3) M. Patrick SCHULTHEISS
- 4) Mme Danièle KELHETTER PION
- 5) Mme Patricia DECKERT

- Liste « Sébastien GASS » :

Membres titulaires :

- 1) M. Sébastien GASS
- 2) M. Patrice ZUCKSCHWERT
- 3) Mme Eléonore GUG

Membres suppléants :

- 1) M. Raymond BERNARD
- 2) Mme Martine DESSEREE
- 3) Mme Annie SARREMEJEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avoir procédé au vote par bulletin secret

Nombre de votants: 28

Nombre de bulletins : 28

Nombre de bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 27

Liste « Anne GROSJEAN » : 21 voix

Liste « Sébastien GASS » : 6 voix

Répartition des sièges :

Liste « Anne GROSJEAN » : 4 titulaires et 4 suppléants
--

Liste « Sébastien GASS » : 1 titulaire et 1 suppléant

SONT ELUS membres de la CAO :

Membres titulaires :

- **Mme Anne GROSJEAN**
- **M. René REBITZER**
- **M. Guy Michel WEISS**
- **M. Gilles STRZELCZYK**
- **M. Sébastien GASS**

Membres suppléants :

- **Mme Annie SPINELLA**
- **M. André ROPP**
- **M. Patrick SCHULTHEISS**
- **Mme Danièle KELHETTER PION**
- **M. Raymond BERNARD**

N° 52/14 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, la commune doit reconstituer, après le renouvellement du Conseil Municipal, la commission communale des impôts directs. Cette commission comporte 8 commissaires titulaires et 8 suppléants qui sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux au sein d'une liste de 32 noms de contribuables que le Conseil Municipal aura proposée. Cette liste comporte 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants. Les commissaires – hommes ou femmes – doivent être de nationalité française et âgées de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune.

Le Maire est président de droit de cette commission et n'est pas compté dans la liste des 32 personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

PROPOSE la liste de commissaires titulaires et suppléants suivante :

Président : M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire

Titulaires :

Mme GROSJEAN Anne
M. GALLOIS Jean-Paul
Mme BRECKLE Martine
M. STRZELCZYK Gilles
Mme PFISTER Caroline
M. REBITZER René
Mme CORTIULA Lisbeth
M. WELLER Charles
Mme DIETRICH Germaine
M. ROPP André
Mme DESSEREE Martine
M. GASS Sébastien
M. BERNARD Raymond
M. REIMINGER André
M. BURY Jean-Claude
M. MONSCH Hervé

Suppléants :

M. WEISS Guy Michel
Mme DECKERT Patricia
Mme SPINELLA Annie
M. DECKERT Marc
M. SCHULTHEISS Patrick
M. UTTER Christophe
Mme KELHETTER PION Danièle
Mme SAOULIAK Stéphanie
Mme MELENDEZ Céline
M. DEMIR Omer
M. ZUCKSCHWERT Patrice
Mme GUG Eléonore
Mme SARREMEJEAN Annie
M. CLIMENT Jean-Luc
M. STECK Martial
Mme FUERTES Sylvie

N° 53/14 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Considérant les articles L. 2541-8 et L. 2121-22 du code Général des Collectivités Territoriales relatifs la constitution de commissions communales,

Considérant qu'il y a lieu de créer un certain nombre de commissions communales,

Considérant que M. le Maire et Mmes et MM. les adjoints sont membres de droit de l'ensemble des commissions communales,

Considérant que pour assurer une représentativité des groupes non majoritaires, ces derniers ont la faculté de proposer des membres,

Considérant que M. le Maire désignera des membres externes dans certaines commissions,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE de créer les commissions communales ci-dessous qui seront composées des membres issus des 3 groupes du conseil municipal comme suit :

COMMISSIONS DES AFFAIRES CULTURELLES – TOURISME – SPORTS ET LOISIRS

Président : M. GALLOIS Jean-Paul

- M. WELLER Charles
- M. WEISS Guy Michel
- M. DEMIR Omer
- Mme KELHETTER-PION Danièle
- M. NIPPERT Olivier
- Mme JEHL Patricia
- Mme SARREMEJEAN Annie
- M. BERNARD Raymond
- M. STECK Martial

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES – ASSOCIATIONS

Présidente : Mme BRENCKLE Martine

- Mme DECKERT Patricia
- Mme BOUTY Elodie
- Mme DIETRICH Germaine
- Mme MELENDEZ Céline
- M. MONSCH Hervé
- Mme DESSEREE Martine
- Mme GUG Eléonore
- M. STECK Martial

COMMISSION DES FINANCES

Présidente : Mme GROSJEAN Anne

- Mme SPINELLA Annie
- Mme DECKERT Patricia
- M. ROPP André
- Mme SAOULIAK Stéphanie
- M. BERNARD Raymond
- M. GASS Sébastien
- M. STECK Martial

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Présidente : Mme GROSJEAN Anne

- Mme SPINELLA Annie
- M. ROPP André
- Mme MELENDEZ Céline
- Mme JEHL Patricia
- M. BURY Jean-Claude

- Mme SARREMEJEAN Annie
- M. ZUCKSCHWERT Patrice
- M. STECK Martial

**COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – PERISCOLAIRE – PETITE ENFANCE
– JEUNESSE**

Présidente : Mme PFISTER Caroline

- Mme KELHETTER PION Danièle
- Mme DECKERT Patricia
- Mme BOUTY Elodie
- Mme MELENDEZ Céline
- Mme BOXBERGER Aline
- Mme SARREMEJEAN Annie
- Mme SPIELMANN Véronique

**COMMISSION D'URBANISME- ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT
DURABLE – CADRE DE VIE**

Président : M. STRZELCZYK Gilles

- Mme SAOULIAK Stéphanie
- M. SCHULTHEISS Patrick
- M. DECKERT Marc
- M. WEISS Guy Michel
- M. BURY Jean-Claude
- Mme JEHL Patricia
- M. BERNARD Raymond
- M. GASS Sébastien
- M. STECK Martial

COMMISSION SECURITE – CIRCULATION – POLICE

Président : M. STRZELCZYK Gilles

- M. ROPP André
- M. DECKERT Marc
- M. BURY Jean-Claude
- M. ZUCKSCHWERT Patrice
- M. BOURGOUIN Xavier

COMMISSION DE JUMELAGE

Président : M. REBITZER René

- M. ROPP André
- M. DECKERT Marc
- M. WEISS Guy Michel

- M. NIPPERT Olivier
- Mme DESSEREE Martine
- M. STECK Martial

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Présidente : Mme GROSJEAN Anne

- M. UTTER Christophe
- M.SCHULTHEISS Patrick
- M. WEISS Guy Michel
- M. GASS Sébastien
- M. LELKIC Jean-Michel

N° 54/14 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE A L'ANIMATION DU MARCHE DE PAQUES

Considérant la participation d'associations à l'organisation et l'animation du marché de Pâques 2014,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de :

- **370 €** (trois cent soixante dix euros) à l'association des Perles Noires du Canton de Rosheim pour l'animation mini-ferme et l'atelier de confection de cordes ;
- **82,50 €** (quatre vingt deux euros et cinquante centimes) au Handball Club de Mutzig pour la fourniture des collations aux intervenants.

N° 55/14 : INDEMNITE FORFAITAIRE AU COMPTABLE DU TRESOR DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Considérant que par délibération n°41/14 du 16/04/2014, le conseil municipal avait délibéré sur l'attribution de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor sur la base du modèle de délibération transmis par la DGFIP,

Considérant que ce modèle était incomplet car il omettait de mentionner l'indemnité forfaitaire d'aide à la confection des documents budgétaires et qu'il est proposé de compléter la délibération n°41/14 du 16/04/2014,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'accorder l'indemnité forfaitaire d'aide à la confection des documents budgétaires d'un montant de 45,73 € par an à Madame Brigitte BOURST, Receveur Principal.